

Procès-verbal Conseil municipal du 28 Novembre 2019

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL)
M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON)
Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON)
Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET)
Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET)
M. THOR (procuration à M. TURPIN)
M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)

M. AUTISSIER et M. MELLOTT sont absents.

-

Monsieur TASSEZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 23 Octobre 2019** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

-

> Révision des tarifs communaux pour l'exercice 2020

Madame le Maire présente les différentes propositions de tarifs révisés :

- Cimetière : proposition de reconduire les tarifs 2019
- Assainissement : proposition d'augmenter la redevance de raccordement au réseau eaux usées. Madame le Maire indique que cette redevance augmente chaque année car il faut tenir compte des frais pour l'ouverture des voies et leur remise en état dans le cadre de ce type de travaux. Sur une information donnée par Monsieur TURPIN, Madame le Maire précise que les tarifs pratiqués à Aubigny ne sont pas très élevés par rapport à ceux appliqués dans d'autres communes.
- Complexe Yves du Manoir : Madame le Maire rappelle que chaque association peut utiliser gratuitement la salle des fêtes une fois par an et ajoute que la commune compte beaucoup d'associations. De ce fait, la plupart des occupations s'effectue à titre gratuit. La proposition pour l'exercice 2020 est de maintenir les tarifs 2019.
- Salles des Terrasses de la Nère : proposition de maintien des tarifs 2019. Il est rappelé que la grande salle est louée pour un Albinien moyennant le tarif de 235 €/jour ; la petite salle moyennant le tarif de 122 €/jour et les deux salles pour 286 €.
- Location salles diverses : proposition de maintien des tarifs 2019.
- Location de matériel : proposition de reconduction des tarifs 2019.
- Photocopies : la commune vend très peu de photocopies. La proposition est le maintien des montants 2019
- Service Jeunesse pour la partie « prestations » et « tarifs animations diverses ». Il est proposé d'appliquer les tarifs 2019
- Produits touristiques : un nouveau tarif de 39 € est proposé pour la vente du livre de Jean CHEN. Cela permet de disposer de quelques exemplaires pour les visiteurs du dimanche après-midi lorsque le commerce local est fermé. Pour ce qui concerne le Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance, le maintien des tarifs fixés en 2019 est proposé.
- Cinéma : le public adhère aux tarifs d'entrée du cinéma qui n'ont pas subi de modification depuis quelques années. Ces tarifs compétitifs évitent que les gens rejoignent les grandes villes pour

se rendre au cinéma. Un cinéma municipal remplit un rôle culturel et d'animation pour apporter la satisfaction des habitants. Le maintien des prix 2019 est proposé.

- Bibliothèque : un tarif avait été fixé il y a une dizaine d'années. Or, il a été souhaité de mettre les bibliothèques de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne en réseau. Un agent a été recruté pour s'occuper de la saison culturelle et de la lecture publique avec l'aide financière de la Communauté de Communes. La bibliothèque d'Aubigny est la seule structure payante du réseau intercommunal. Il est donc proposé la gratuité du droit d'adhésion pour harmoniser les conditions d'adhésion des bibliothèques de la Communauté de Communes. Il paraît en effet compliqué pour un usager de retirer un livre dans une bibliothèque sans droit d'adhésion et de le restituer dans une autre structure payante.

- Droits de place : pour les commerçants non sédentaires, il est proposé de maintenir les tarifs sauf pour les branchements électriques pour lesquels une augmentation de 0,05 € est présentée. Le droit de branchement pour l'éclairage seul passerait de 2,10 € à 2,15 € et le droit de branchement pour les installations professionnelles passerait de 3,20 € à 3,25 €.

- Enseignes, bus : proposition de maintien des tarifs 2019.

- Droits de terrasse : proposition de maintien des tarifs 2019.

- Piscine des Etangs : il est proposé de reconduire les tarifs appliqués pour 2019

- Véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite : il s'agit d'un véhicule qui est réservé régulièrement par la maison de retraite d'Henrichemont ainsi que le foyer-logement de Vailly/Sauldre. Il a été acquis grâce à des fonds régionaux pour fonctionner sur le territoire du Pays Sancerre-Sologne. Il est proposé la reconduction du tarif 2019.

- La Forge : proposition de maintien des tarifs 2019. Il s'agit de tarifs communautaires définis sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

- Affaires scolaires : les tarifs ont été déterminés lors du Conseil municipal du mois de juin dernier à l'exception de la dotation versée par la commune pour l'arbre des Noël des écoles maternelles. Ce montant est fixé à 8,15 €/élève de maternelle depuis plusieurs années ; il est proposé de le fixer à 8,50 € pour Noël 2020.

Madame DAUGU intervient, comme les années passées, sur les tarifs de la piscine pour le public extérieur. Elle indique qu'il ne lui semble pas équitable d'appliquer des tarifs différents pour les Albiens et les extérieurs. Elle ajoute que les usagers extérieurs subissent une double peine puisqu'ils viennent faire leurs courses à Aubigny, utilisent leur voiture pour venir à la piscine, paient un tarif supérieur et participent au fonctionnement de l'équipement.

Sur une demande de Madame DAUGU, Madame le Maire indique que le taux de fréquentation de la piscine par des personnes extérieures à Aubigny représente 50 % de la totalité des entrées. Elle ajoute que tous ne font pas de courses sur Aubigny lorsqu'ils se rendent à la piscine. Cela serait double peine pour les albiens, même pour ceux qui ne fréquentent pas forcément la piscine, qui participent aux frais de fonctionnement dans leurs impôts et dans le ticket d'entrée. La meilleure des choses serait de transférer les équipements sportifs en intercommunalité, la réflexion avance au niveau de la communauté de communes. Il va y avoir une réflexion également sur la fiscalité car cela pose des problèmes sur certains investissements car la CDC dispose de peu de ressources en raison du mode de fiscalité additionnelle. Le fait que la CDC ne soit pas sous un régime de fiscalité professionnelle unique pose des problèmes notamment sur la compétence économique.

Madame le Maire conclut en indiquant qu'il convient de retenir pour 2020 une stabilité des tarifs, ce à quoi Madame DAUGU ajoute la gratuité de la bibliothèque.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la révision des tarifs communaux pour l'exercice 2020.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'emplois attachés au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance. L'ouverture de cet équipement a nécessité de tester le personnel, les créneaux d'ouverture. Ceci sera affiné à la rentrée du mois de Janvier.

La fréquentation s'est élevée à environ 1 600 entrées depuis son ouverture mi-juillet. Des animations seront mises en place pour les enfants durant les vacances, à partir du mois de février prochain.

Le conseil municipal avait approuvé l'ouverture d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à 30 h/semaine (cat B) et un adjoint du patrimoine à 15 h/semaine (cat C). Il semble que cette organisation convienne au fonctionnement.

Madame RENIER propose par conséquent d'ouvrir ces postes en emplois permanents à compter du 1^{er} février 2020 pour tenir compte du délai réglementaire de deux mois nécessaire à la publication du poste de catégorie B et de créer ces deux postes en accroissement temporaire d'activité pour le mois de janvier 2020.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la création des emplois ci-dessus décrits.

> Décision modificative de crédits n° 3 – Budget principal 2019 de la Commune

Madame le Maire indique que cette modification de crédits est liée principalement à l'expropriation de l'entrepôt appartenant à l'entreprise RATEAU située dans le PPRT Butagaz.

Les opérations ont été enregistrées sur 2018 selon les directives du Receveur municipal en section de fonctionnement pour les financeurs autres que la commune et en investissement pour la Commune.

Or, Monsieur le Receveur municipal vient de revoir ces écritures et demande que l'imputation s'effectue finalement en section d'investissement, ce qui nécessite d'annuler les titres réalisés sur l'exercice antérieur 2018 en fonctionnement sur les comptes 673 en dépenses et 773 en recettes pour le montant des participations de l'Etat (526 938,70 €), de Butagaz (526 780,65 €), du Conseil Régional (101 784,20 €), du Conseil départemental (197 562,50 €) et de la CDC (4 583,45 €). Il fallait ensuite inscrire en fonctionnement le montant des dépens de 2 000 € au compte 6227 réparti pour 660,60 € pour Butagaz ; 668,80 € pour l'Etat ; 128,80 € pour la Région ; 250,00 € pour le Départemental ; 5,80 € pour la CDC et 282,00 € pour la Commune.

Après avoir annulé les titres en section de fonctionnement, il convient de les réinscrire, hors dépens, en section d'investissement pour 526 114,05 € pour Butagaz ; 526 271,90 € pour l'Etat ; 101 655,40 € pour la Région ; 197 312,50 € pour le Département et 4 577,65 € pour la CDC, tant en dépenses au compte 2115 qu'en recettes au compte 1328. La part des dépens de la Commune est retirée de la section d'investissement.

La deuxième partie de la décision modificative consiste à inscrire l'amortissement d'une subvention reçue de la part du Syndicat d'Energie du Cher lors de l'acquisition d'un véhicule électrique. La somme à inscrire pour 2019 s'élève à 653 €.

Enfin, on enregistre un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 371,00 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative de crédits n° 3 au budget principal 2019 de la Commune, telle que reprise ci-dessous :

Sens	Ch.	Cpte	Libellé	Dépenses -	Dépenses +	Recettes -	Recettes +
DRF	67	673	Titre annulé sur exercice antérieur		1 357 649,50		
RRF	77	773	Mandat annulé sur exercice antérieur				1 357 649,50
DRF	011	6227	Paiements dépens		2 000,00		
RRF	74	7478	Participations (Butagaz)				1 718,00
RRF	74	74718	Participations (Etat)				
RRF	74	7472	Participations (Region)				
RRF	74	7473	Participations (Département)				

RRF	74	74751	Participations (EPCI)				
ROF	042	777	Quote part subventions amorties				653,00
DOF	023 - virement vers section investissement				371,00		
Total section de fonctionnement				-	1 360 020,50	-	1 360 020,50
ROI	021 - Virement de section de fonctionnement						371,00
DRI	21	2115	Acquisition		1 355 649,50		
RRI	13	1328	Butagaz				526 114,05
RRI	13	1321	Etat				526 271,90
RRI	13	1322	Région				101 655,40
RRI	13	1323	Département				197 312,50
RRI	13	13251	Cté Cnes Saultre et Sologne				4 577,65
DOI	040	13911	Subventions amorties		653,00		
Total section d'investissement				-	1 356 302,50	-	1 356 302,50

Sur une question de Monsieur GRESSET s'interrogeant sur l'annulation de titres sur un budget dont le compte administratif 2018 a été voté, Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une simple écriture prévue sur un compte intitulé « titre annulé sur exercice antérieur » qui ne modifie pas les résultats du compte administratif.

> Motion de soutien aux agents de la DDFIP

Madame le Maire propose cette motion pour demander le maintien du réseau des Finances publiques du Cher. Elle indique qu'à terme toutes les trésoreries du Cher seraient supprimées : les Aix d'Angillon, Aubigny-sur-Nère, Baugy, Bourges, Chateaumeillant, Saint-Amand-Montrond, Saint-Florent-sur-Cher, Sancerre, Sancoins et Vierzon. Elles seraient remplacées par trois centres de gestion comptables basés à Bourges, Saint-Amand-Montrond et Vierzon.

Actuellement, le personnel des trésoreries assure un rôle de conseil au quotidien et la direction départementale intervient en soutien sur des sujets plus complexes. La fermeture des trésoreries constituerait une perte de proximité qui irait à l'encontre des revendications exprimées par nos concitoyens durant le Grand débat. Madame le Maire précise qu'à l'occasion des quatre grands débats auxquels elle a assisté, les usagers demandaient de la proximité. Elle ajoute que ce dispositif va à l'encontre des efforts réalisés pour la revitalisation des centres-bourgs.

Madame RENIER précise que les règlements par espèces ne seront plus possibles, ce type de règlement devra être effectué dans les bureaux de tabac. Cette disposition est actée à la suite du marché public réalisé pour cette partie. La confidentialité qui aurait pu être respectée dans les agences de La Poste, paraît fragilisée lors d'un paiement par un administré auprès d'un buraliste, cela nécessitera des aménagements.

Cette organisation oriente les usagers vers des paiements en ligne, le développement des Maisons France Services est prévue pour augmenter le soutien aux administrés dans leurs démarches au quotidien avec un volet trésorerie.

Pour le dépôt d'espèces dans le cadre des régies, il semblerait que ce marché soit attribué à une banque.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, demande le maintien du réseau des Finances publiques du Cher.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire indique que deux projections de films anciens ont été organisées par **Mémoire Ciclic**, la première a eu lieu cet après-midi au cinéma Atomic. Il s'agit de films amateurs dont le plus ancien datait de 1930. Ces projections ont permis de revoir des moments des comices de 1980 d'Argent/Sauldre, de 1959, des carnivals, un pèlerinage au Noyer...

2 – Le **Forum des Métiers** du 8 novembre a rencontré un franc succès, comme le **job-dating**. Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements adressé par Monsieur de BARROS, Principal du Collège Gérard Philipe. 49 entreprises étaient présentes le matin et 25 au job-dating l'après-midi.

Madame RENIER ajoute que des élèves du collège de Sancerre ont également participé à cette édition.

3 - Les premiers résultats de **l'essai pilote aux charbons actifs** sont positifs pour le traitement des métabolites. Madame le Maire rappelle que le seuil de détection est fixé à 0,1 ; les résultats se situent en deçà de ce seuil. Durant les sept mois restant à courir pour l'essai, il sera effectué différents dosages de charbons actifs afin de déterminer le dosage idéal. La teneur en charbons actifs aura une incidence sur le coût de production de l'eau selon le dosage retenu.

Il faudra ensuite construire une unité supplémentaire de traitement pour permettre ce traitement aux charbons actifs qui s'effectue dans une colonne de sept mètres de hauteur.

Madame le Maire conclut en indiquant que les concentrations des métabolites se situent très en dessous des seuils de dangerosité.

4 – Madame le Maire annonce que la Mairie a fêté la **Sainte-Catherine** à l'agent du poste d'accueil.

5 – Monsieur CHAUSSERON annonce qu'un **concours des maisons illuminées de Noël** sera organisé pour la deuxième fois en cette fin d'année. Un Aubigny-Info spécifique a été distribué dans les boîtes à lettres, à l'intérieur duquel se trouve un plan signalant les maisons les mieux illuminées l'année dernière. Monsieur CHAUSSERON invite tout le monde à découvrir le parcours en famille.

Les Albiens auront mis en lumière leurs maisons et seront à leur tour « mis en lumière » lors de la remise des récompenses qui aura lieu le 28 janvier 2020 à partir de 18 h 00. Il est important de remercier les Albiens fiers de leur jolie ville avec son fleurissement l'été et ses maisons illuminées l'hiver. La mairie, les commerçants et les Albiens participent à cet embellissement, cela fait partie de la citoyenneté de participer à la vie locale par ce biais.

Monsieur CHAUSSERON ajoute que les premiers lauréats de l'année dernière sont invités à intégrer le jury pour cette année. Une réflexion est également menée pour créer un prix « Facebook » où les Albiens pourraient voter pour leur maison préférée et le classement s'opèrerait en fonction du nombre de « j'aime ».

Le circuit sera transmis aux écoles ainsi qu'à l'Ehpad pour que chacun puisse profiter des illuminations de Noël.

6 - Madame le Maire indique qu'un Aubigny-Info a également été distribué sur le **service de transport**. Une étude de mobilité a été menée au niveau du Pays Sancerre-Sologne, ce qui a conduit à constater que le public ne connaissait pas les dispositifs existants en la matière, et notamment en matière de transport à la demande. Une navette existe le mercredi après-midi et le samedi matin pour le marché. La Région fixe les coûts, ce qui paraît absorbable pour un déplacement ponctuel mais devient un peu élevé de manière régulière. Cette information a été retransmise à Monsieur Philippe FOURNIE, Vice-Président de la Région en charge des transports. Le tarif est de 3 € mais ce tarif semble être le même pour les Albiens et les habitants de communes plus éloignées, une modulation pourrait être éventuellement envisagée en fonction du kilométrage.

Dans le plan d'action, figure une navette pour Aubigny. Il est possible d'imaginer qu'elle soit intercommunale à l'avenir. Il convient de vérifier en premier lieu les besoins : navette avec points fixes ou navette régulière. Madame le Maire encourage les administrés à répondre à l'enquête insérée dans cet Aubigny-Info car il faut recevoir un nombre suffisant de réponses pour pouvoir

analyser la situation. Si les gens ne répondent pas, cela laisserait penser qu'il n'y a pas de besoins alors que lorsque l'on habite au Domaine d'Aubigny, ou encore Résidence de Vlotho, que le stationnement en ville paraît plus difficile, que l'acuité visuelle diminue ou que l'on hésite à emprunter le rond-point Chazereau, ou encore que l'on n'a plus de permis de conduire ou que l'on est sous traitement médicamenteux incompatible avec la conduite, les besoins sont bien présents. Il faut inciter son entourage à répondre à ce questionnaire. Madame DORISON, Madame BUREAU, Monsieur PEREIRA ont déjà travaillé sur d'éventuels circuits mais il convient tout d'abord de recueillir les avis de la population.

7 – Madame RENIER annonce ensuite le calendrier des manifestations :

NOVEMBRE

Sam 30	18 h 30	Vin d'honneur Sainte-Barbe salle du 1 ^{er} étage château
Sam 30		Nouvel an Lao-Hmong – Association d'Entr'Aide Lao-Hmong - Salle des fêtes

DÉCEMBRE

Dim 1 ^{er}	14 h 00	Loto – Centre Régional Jeunesse et Sports d'Aubigny – Salle des fêtes
Lun 2	18 h 00	Remise des prix des Maisons Fleuries – Salle des fêtes
A/c Lun 2	pour les 3 premières semaines	Passage du jury « Maisons illuminées »
Jeu 5	18 h 15	Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie – Départ cour du château pour le Monument aux morts
Ven 6	19 h 30	Blind Test au profit du Téléthon – Judo Club d'Aubigny – Salle des fêtes
Ven 6 Sam 7		Téléthon sur le thème « Toujours plus haut » L'Amicale des Pompiers a organisé un repas « tête de veau » qui a remporté un vif succès.
Sam 7	20 h 30	Théâtre – Stu'Art Théâtre – La Forge
Dim 8	15 h 00	Théâtre – Stu'Art Théâtre – La Forge
Dim 8	à partir de 5 h 30	Randonnée pédestre et VTT – Aubigny Cyclotourisme Marche VTT – Départ cour du château
Merc 11	9 h 00 – 19 h 00	Goûter de Noël – Les Restos du Cœur – Salle des fêtes
Sam 14		Distribution par les associations des colis de Noël aux seniors
Sam 14 Dim 15	Journée	Tournoi Joël Tassez – Judo Club d'Aubigny – Gymnase Jacques Pardieu
Dim 15	14 h 00 – 18 h 00	Spectacle de Noël offert aux séniors avec goûter – Centre Communal d'Action Sociale – Salle des fêtes « La Revue Luxe »
Mer 18	11 h 00	Distribution des colis de Noël aux résidents de l'EHPAD
Sam 21	20 h 00	Concert de Noël – Ecole de Musique d'Aubigny – Eglise St Martin

Mar 31

19 h 00

Réveillon du nouvel an – Association Saint Sylvestre – Salle des fêtes

- Calendrier des réunions :

- Mercredi 11 Décembre à 19 h 00 : 8^e Commission
- Mercredi 18 Décembre à 20 h 00 : Conseil municipal

8 – Madame le Maire annonce les animations de la Féerie de Noël :

- un grand jeu organisé sur les vitrines de Noël avec un premier lot qui est un vélo électrique de chez l'entreprise Duret
- une chasse au trésor destinée aux enfants
- un concours du plus beau dessin de Noël « Dessine moi la maison du Père Noël » à déposer dans la boîte à lettres implantée auprès de l'Office de Tourisme sans oublier de noter le nom pour pouvoir être récompensé
- un concours de vitrines décorées
- un atelier de fabrication et décoration de sablés de Noël à la Galerie François 1^{er} : c'est gratuit et les parents peuvent déposer leurs enfants en toute tranquillité pendant qu'ils effectuent leurs courses
- un atelier de décorations de Noël.

Madame le Maire indique que des gens qui ne venaient pas au Marché de Noël ou trouvaient qu'il n'était pas de qualité, critiquent aujourd'hui l'absence de Marché de Noël. La ville va être animée pendant une durée d'un mois le week-end.

- le 4 décembre : animations avec des contes de Noël. Il y aura également un bar à jeux l'après-midi : il s'agit d'une co-production entre la commune et la Ronde Enfantine dans la boutique éphémère
- du 4 au 8 décembre : illuminations chez les commerçants
- le 7 et le 21 décembre : un limonaire sur la place Adrien Arnoux
- un jeu concours organisé par Isa Groupe du 10 au 21 décembre à la boutique éphémère. Des lots sont à gagner
- le 11 décembre : animations avec contes de Noël
- un atelier maroquinerie organisé par Fleur de Thé
- le 14 décembre : battle entre le Pipe Band d'Aubigny et les Trompes de Bel Air, l'un démarrant du château et l'autre de la place Adrien Arnoux.
- fabrication de sablés de Noël à la Galerie François 1^{er} grâce à Pierre BUREAU et Patrick DECROIX qui organisent cet atelier bénévolement. Madame le Maire les en remercie.
- atelier décorations de Noël organisé par le SETA (Linda Richard et le service animation) pour enfants et adultes
- une journée initiation tatouage organisée par Gomette tatouage, sur de la peau synthétique
- le 14 et le 21 décembre étaient prévues des promenades en calèche. La personne devant participer rencontre des problèmes de santé, une autre calèche est en cours de recherche
- présence du Père Noël
- le 14 et le 21 décembre à 17 h 30 : visite nocturne aux lampions avec dégustation de vin chaud dans le cave du château. Le départ se situe à l'église
- l'Entrepot'es organise un marché de Noël sur sa terrasse Square des Dames
- Madame MALLET et Monsieur AMYOT dédicaceront leurs livres au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance
- projection de films destinés aux enfants pour Noël : La Reine des neiges 2 ; l'hiver féérique ; de la neige pour Noël ; le voyage du Prince ; Pirouette et le sapin de Noël

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2019/10/11b	7.1	Finances locales	Subvention à l'association Aubigny Artisanat Boutiques	449
2019/11/01.1	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Cimetière	451
2019/11/01.2	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Assainissement	453
2019/11/01.3	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Complexe Yves du Manoir	454
2019/11/01.4	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Terrasses de la Nère	456
2019/11/01.5	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Salles diverses	458
2019/11/01.6	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Matériel	460
2019/11/01.7	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Photocopies – Affichage temporaire	462
2019/11/01.8	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Service jeunesse	463
2019/11/01.9	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Produits touristiques – CIAA	465
2019/11/01.10	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Cinéma	467
2019/11/01.11	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Bibliothèque	469
2019/11/01.12	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Droits de place	470
2019/11/01.13	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Enseignes – bus	472
2019/11/01.14	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Droits de terrasse	473
2019/11/01.15	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Piscine	474
2019/11/01.16	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Véhicule PMR	476
2019/11/01.17	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -La Forge	478
2019/11/01.18	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2020 -Dotation arbre de Noël maternelles	480
2019/11/02	4.1.1	Fonction publique	Modification tableau des emplois communaux	481
2019/11/03	7.1.2	Finances locales	D.M. n° 3 – Budget primitif 2019 de la Commune	484
2019/11/04				

La ville sera très animée. Madame le Maire remercie l'Office de Tourisme très actif sur ce dossier, tous les partenaires ont joué le jeu, même si les commerçants ont un travail important durant les fêtes de Noël.

9 – Madame le Maire annonce que la commune vient d'obtenir l'accord de la **Gendarmerie** pour débiter la construction. La pose de la 1^{ère} pierre sera organisée avant la fin du mois de décembre. La présence de Madame Jacques GOURAULT a été sollicitée. Les marchés ont été attribués et une réunion de chantier est programmée la semaine prochaine.

10 – La **vente à la société Butagaz** de l'entrepôt exproprié appartenant à la société Rateau n'est pas encore réalisée. Après avoir effectué les diagnostics réglementaires, il est demandé aujourd'hui des analyses de sol.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.